

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE**  
**Séance du 28 mars 2024**

**Convocation : 20/03/2024**

Nombre de délégués en exercice : <b>68</b> Présents : <b>51</b> Votants : <b>57</b>	<i>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Commenailles sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
---	---

**Délibération n° 2024-030**

**Objet : Emprunt 2024 : autorisation de signature**

<p><b>ARLAY</b> : Maryline LINARES, Isabelle MAUBLANC (ayant reçu pouvoir de Christian BRUCHON- Arlay)</p> <p><b>BLETTERANS</b> : Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN (ayant reçu pouvoir de Valérie FAIVRE-Bletterans)</p> <p><b>BLOIS-SUR-SEILLE</b> : Laurent BESANCON</p> <p><b>BOIS-DE-GAND</b> : /</p> <p><b>BONNEFONTAINE</b> : Isabelle HUMBERT</p> <p><b>CHAMPROUGIER</b> : Jérémy PANOUILLOT</p> <p><b>CHAPELLE-VOLAND</b> : Sylvie BONNIN</p> <p><b>CHÂTEAU-CHALON</b> : Christian VUILLAUME (ayant reçu pouvoir de Pascal OUTHIER-Ménétru-le-Vignoble)</p> <p><b>CHAUMERGY</b> : Joël MORNICO</p> <p><b>CHEMENOT</b> : /</p> <p><b>CHENE-SEC</b> : Pierre CHANOIS</p> <p><b>COMMENAILLES</b> : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC</p> <p><b>COSGES</b> : Jean-Noël REBOUILLAT</p> <p><b>DESNES</b> : /</p> <p><b>DOMBLANS</b> : Jérôme TOURNIER, Chrystel MEULLE, Roger BALLE</p> <p><b>FONTAINEBRUX</b> : Quentin PAROISSE</p> <p><b>FOULENAY</b> : /</p> <p><b>FRANCHEVILLE</b> : /</p> <p><b>FRONTENAY</b> : Stéphane GLENADEL</p> <p><b>HAUTEROCHE</b> : Daniel SEGUT, Yves MOUREY</p> <p><b>LA CHARME</b> : Claude ROSAIN (ayant reçu pouvoir de Eric MONTUELLE-Bois-de-Gand)</p> <p><b>LA CHASSAGNE</b> : Jean-Louis TROSSAT</p> <p><b>LA CHAUX-EN-BRESSE</b> : Evelyne DIGONNAUX</p> <p><b>LADOYE-SUR-SEILLE</b> : /</p> <p><b>LA MARRE</b> : Joël PAGET</p> <p><b>LARNAUD</b> : David GUYOT</p> <p><b>LAVIGNY</b> : Eric CHAUVIN</p> <p><b>LE LOUVEROT</b> : René FANDEUX</p>	<p><b>LE VERNOIS</b> : Denis LEGRAND</p> <p><b>LE VILLEY</b> : /</p> <p><b>LES DEUX FAYS</b> : Arnaud RICHARD</p> <p><b>LES REPOTS</b> : /</p> <p><b>LOMBARD</b> : Sylvie FAUDOT (ayant reçu pouvoir de Alexandre MULAT-Vincent Froideville)</p> <p><b>MANTRY</b> : Jean-Paul GERDY</p> <p><b>MENETRU-LE-VIGNOBLE</b> : /</p> <p><b>MONTAIN</b> : Marie-Odile MAINGUET</p> <p><b>NANCE</b> : Pierre ROY</p> <p><b>NEVY-SUR-SEILLE</b> : Gisèle GHELMA</p> <p><b>PASSENANS</b> : Michel TROSSAT</p> <p><b>PLAINOISEAU</b> : Eddy LACROIX</p> <p><b>QUINTIGNY</b> : Jean Paul MARTIN</p> <p><b>RECANOZ</b> : /</p> <p><b>RELANS</b> : Robert BAILLY</p> <p><b>RUFFEY-SUR-SEILLE</b> : Jean-François MICHEL (ayant reçu pouvoir de Emmanuel BILLET- Ruffey-sur-Seille)</p> <p><b>RYE</b> : Jean-Claude BOISSARD</p> <p><b>SAINT-LAMAIN</b> : Denis BACHELEY</p> <p><b>SELLIERES</b> : Hervé PERRODIN, Lilian BERTHAUD</p> <p><b>SERGENAUX</b> : Jean BACHELEY</p> <p><b>SERGENON</b> : Mathilde CYROT-LALUBIN</p> <p><b>TOULOUSE-LE-CHATEAU</b> : Marie-Paule CLOSA</p> <p><b>VERS-SOUS-SELLIERES</b> : /</p> <p><b>VILLEVIEUX</b> : Pascal BOUVIER, Jean-Yves JOLY</p> <p><b>VINCENT-FROIDEVILLE</b> : /</p> <p><b>VOITEUR</b> : Corinne LINDA, Gérard MOUILLARD</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 039-200069615-20240328-2024\_030-DE

**TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Christian BRUCHON (Arlay) ayant donné pouvoir à Valérie FAIVRE (Bletterans) ayant donné pouvoir à Dominique MEAN (Bletterans), Eric MONTUELLE (Bois-de-Gand) ayant donné pouvoir à Claude ROSAIN (La Charme), Pascal OUTHIER (Ménétru-le-Vignoble) ayant donné pouvoir à Christian VUILLAUME (Château-Chalon), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille) ayant donné pouvoir à Jean-François MICHEL (Ruffey-sur-Seille), Alexandre MULAT (Vincent -Froideville) ayant donné pouvoir à Sylvie FAUDOT (Lombard).

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS** : Fabrice GRIMAUT (Desnes), Marianne GIRARD (Foulenay).

**TITULAIRES ABSENTS** : Alexandre ADAM (Bletterans), Serge GREVY (Chemenot), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Jean-Pierre BEJEAN (Ladoye-sur-Seille), Sébastien GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Daniel JACQUOT (Recanoz), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières).

**Secrétaire de séance** : Eddy LACROIX

*Vu les statuts de la Communauté de communes Bresse Haute Seille ;*

*Vu le projet de territoire*

*Considérant la proposition de la commission affaires financières de contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour financer l'acquisition de l'ancienne maison de santé pluridisciplinaire ainsi que les travaux de rénovation intérieure et d'isolation en vue d'y installer son siège social ;*

*Considérant la consultation pour un emprunt d'un montant de 1 500 000€, lancée le 19 mars 2024 pour une réponse le 27 mars 2024, auprès de 4 établissements bancaires : Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisse d'épargne, Banque Populaire*

*Considérant la nécessité d'étudier les propositions*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 56 POUR, 1 CONTRE des votants**

- **DELEGUE** au Bureau communautaire la validation de l'offre la mieux disante
- **AUTORISE** le Président à conclure le contrat de prêt et donc à le signer

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Copie certifiée conforme au registre**

**Transmise en préfecture le :** 17/04/2024.

**Exécutoire le :** 17/04/2024.

Signé par : Jean-Louis MAITRE

Date : 16/04/2024

Qualité : Président CCBHS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE**

**Séance du 08 avril 2024**

**Délibération N° 2024-06**

Date de convocation : 02/04/2024

Nombre de délégués en exercice : 22	L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Bureau dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Marre sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
Présents : 16	
Votants : 16	

**Présents :** Laurent BESANCON, Marie-Paule CLOSA, Mathilde CYROT-LALUBIN, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Fabrice GRIMAUT, Eddy LACROIX, Stéphane LAMBERGER, Denis LEGRAND, Corinne LINDA, Jean Louis MAITRE, Yves MOUREY, Joël PAGET, Hervé PERRODIN, Jérôme TOURNIER, Christian VUILLAUME.

**Excusés :** David GUYOT, Marie-Odile MAINGUET, Dominique MEAN, Quentin PAROISSE, Arnaud RICHARD, Michel TROSSAT.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Futur siège de la CCBHS : choix de l'établissement bancaire pour contracter l'emprunt**

*Vu les statuts de la Communauté de communes Bresse Haute Seille ;*

*Vu la délibération n°2024-030 du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 déléguant au Bureau communautaire la validation de l'offre la mieux disante et autorisant le Président à conclure le contrat de prêt et donc à le signer*

*Vu le vote du budget prévisionnel 2024 du budget général lors de la séance du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 dont un emprunt d'un montant de 1 500 000€*

*Considérant que la Communauté de Communes Bresse Haute Seille a étudié l'opportunité de réaliser un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour financer l'acquisition de l'ancienne maison de santé pluridisciplinaire ainsi que les travaux de rénovation intérieure et d'isolation en vue d'y installer son siège social.*

*Considérant la consultation pour un emprunt d'un montant de 1 500 000€ auprès de 4 établissements bancaires : Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisse d'épargne, Banque Populaire pour une remise des offres le 27 mars 2024*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.*

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 039-200069615-20240408-2024\_06-DE

**Considérant les propositions des quatre banques**

**Considérant que la meilleure offre de financement est celle de la Caisse d'Épargne avec un taux fixe de 3.60% pour une durée de 20 ans ;**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants**

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : emprunt pour financer l'acquisition de l'ancienne maison de santé pluridisciplinaire ainsi que les travaux de rénovation intérieure et d'isolation en vue d'y installer son siège social.
  - Montant emprunté : 1 500 000 euros
  - Date de versement des fonds : au plus tard 7 jours ouvrés après le topage
  - Durée de la phase d'amortissement du prêt : 20 ans
  - Amortissement du capital : constant
  - Périodicité de la phase d'amortissement : semestrielle
  - Base de calcul des intérêts pour la phase d'amortissement : 30/360
  - Conditions financières - Taux fixe : maximum 3.60 %
  - Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle conformément au contrat de financement
  - Commission d'engagement : 0.07% du capital emprunté
  - Montant total des intérêts : 553 500€
  - Montant de la première échéance : 64 500€
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tout document se rapportant à ce sujet.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Copie certifiée conforme au registre**

**Transmise en préfecture le :** 17/04/2024.

**Exécutoire le :** 17/04/2024.

Signé par : Jean-Louis MAITRE  
Date : 17/04/2024  
Qualité : Président CCHS



**Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.**